

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner-da Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances le 17 avril 2019. Il a été traité le 24 septembre 2019 sous la présidence de M^{me} Anne Carron et les 14 septembre et 9 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Shadya Ghemati, Jade Perez et M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'une large partie de la population pense encore qu'en Suisse nous avons des lois sur l'égalité et que cela suffit à la faire exister de fait;
- que la loi sur l'égalité a été votée le 14 juin 1981 et que, trente-huit ans plus tard, l'égalité salariale notamment n'est toujours pas effective (dans tous les domaines de la société);
- sachant qu'aujourd'hui encore subsiste un écart salarial de 20% entre les femmes et les hommes;
- que la rente LPP des femmes est inférieure de 63% en moyenne à celle des hommes;
- que 59% des femmes travaillent à temps partiel;
- que 84% du travail domestique non rémunéré est effectué par des femmes;
- que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées en Ville sont utilisées par des hommes; que des activités sportives majoritairement masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines;

- que pour promouvoir l'égalité dans tous les départements et à tous les niveaux il faut mettre en place des outils et indicateurs;
- que, malgré la notable égalité entre femmes et hommes qui fréquentent les lieux culturels, ce sont majoritairement des femmes de classe sociale élevée qui viennent dans les lieux culturels,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes et contribuables à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.

Séance du 24 septembre 2019

Audition de M^{me} Ariane Arlotti

M^{me} Arlotti explique que ce projet de délibération a émergé dans la ligne de la grève des femmes.

Depuis la première grève, l'égalité salariale n'était pas effective. La différence est de 19,6% selon les statistiques, d'où l'idée de ce 20%. Si on prend un salaire médian, il y a toujours un écart de 800 francs entre un homme et une femme.

Il y a plus d'égalité dans le secteur public que dans le secteur privé.

M^{me} Arlotti lit en séance l'extrait d'un texte qui figure sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS): «Les particularités de l'emploi féminin, comme les longues interruptions pour des motifs familiaux, qui influent sur les années de services et sur l'expérience professionnelle, marquent profondément les différences salariales entre les sexes. Le salaire dépend en outre d'éléments tels que la formation, la situation dans la profession et les exigences du poste. Les salaires traduisent clairement les inégalités entre les femmes et hommes dans ces domaines.»

Selon les études, 60% des différences relèvent de facteurs objectifs et 40% ne s'expliquent pas. Les retraites des femmes sont inférieures de 63% à celles des hommes. Si une femme est divorcée, elle aura une retraite précaire.

Plein de facteurs expliquent ces inégalités.

Un autre exemple significatif, dans le secteur économique, sur 100 entreprises, seulement huit femmes dirigent.

M^{me} Arlotti ironise qu'immédiatement après la grève des femmes, c'est le congé paternité qui a été accordé.

Malheureusement encore beaucoup trop de femmes font un travail non rémunéré qui n'est pas reconnu dans la société.

Aussi l'idée de cette carte est née pour pallier ces inégalités: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes». La carte moins 20% est destinée à toutes les femmes qui travaillent en Ville de Genève et payent des impôts en Ville de Genève.

C'est une décision politique qui a des implications pratiques et des difficultés techniques car la Ville de Genève doit gérer des caisses et des systèmes de tickets différents. Les diversités d'encaissements posent la question de la complexité technique, mais on pourrait créer un fonds et la Ville de Genève effectuerait un remboursement.

Un commissaire demande si cela touche toutes les femmes ou seulement les femmes qui ont un salaire, ou dont le salaire ne répond pas à l'égalité. En effet, il demande si les femmes qui sont à la maison et font un travail important sont prises en considération.

M^{me} Arlotti répond que cela soulève un point important, car effectivement le travail non rémunéré des femmes n'est pas encore reconnu à sa juste valeur, la «carte -20%» serait pour toutes les femmes habitant en ville de Genève.

Une commissaire ajoute que les femmes mariées sont aussi contribuables.

Un commissaire soulève que le fonds n'est plus possible avec les nouvelles normes comptables du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

M^{me} Arlotti dit qu'à la commission des arts et de la culture un des membres a relevé l'existence de tarifs communiens et elle trouve intéressant que la Ville de Genève puisse être audacieuse.

Une commissaire relève que les femmes enceintes voient leur salaire baisser de 23% et ce en plus des 20% évoqués.

Le Bureau d'études sociales a relevé ce chiffre. Un rapport est sorti à ce sujet.

Un commissaire dit avoir un souci avec le dernier considérant car la majorité des femmes de classes sociales élevées seraient favorisées par cette proposition, vu que d'après les statistiques ce sont elles qui fréquentent les lieux culturels. Ce sont donc elles qui vont profiter de cette action.

M^{me} Arlotti répond que cela la préoccupe aussi. C'est un fait que ce sont les femmes de classes élevées qui consomment de la culture. Cette carte amènerait l'égalité réelle mais aussi de nouveaux publics. Car elle est convaincue que la promotion de cette carte pourrait attirer de nouveaux publics.

Un commissaire ne pense pas qu'il serait nécessaire de créer tout un système pour cette carte, il pense qu'il serait possible de faire comme pour les cartes

journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF) qui sont obtenues sur simple présentation de l’attestation de domicile. Ce qui permettrait aussi aux étudiantes d’en bénéficier et pas uniquement les femmes salariées en Ville de Genève. L’adoption d’un tel processus faciliterait la problématique technique que pose la création de cette carte.

M^{me} Arlotti répond que les étudiantes font aussi partie des femmes visées et elle est ouverte à des solutions techniques simplifiées. Elle est partisane de la solution la moins coûteuse. Elle ajoute que des hommes et des femmes aisés pourraient par exemple participer sur le modèle des tickets suspendus en payant 20% de plus leurs entrées.

La présidente propose l’audition de M. Kanaan ou M^{me} Salerno.

L’audition des deux magistrats (ensemble) est acceptée à l’unanimité.

Séance du 14 septembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21, Ville durable (A21), et de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projet au A21

M. Gomez est d’avis que ce texte ressemble davantage à une motion qu’à un projet de délibération. Le Conseil administratif pourra faire une série de propositions si cette motion est votée et donner des réponses sous forme de mesures. Il explique qu’un rééquilibrage est en cours dans le projet de budget 2022 concernant le domaine du sport.

Le Conseil municipal a voté lors des débats budgétaires une ligne de 200 000 francs pour encourager le sport féminin. Des discussions s’imposent quant aux choix entre la proposition de rabais à l’entrée des infrastructures sportives destinés aux femmes ou investir dans des incitations au public féminin à prendre une part plus active dans les activités sportives et ainsi promouvoir le sport féminin.

La promotion de l’égalité en Ville de Genève est une priorité politique de la Ville et principalement du DFEL via l’Agenda 21. Un certain nombre de projets de lutte contre les discriminations liées au genre en collaboration avec le réseau associatif et institutionnel genevois sont en cours.

Le réseau associatif genevois entreprend de nombreuses initiatives dans ce domaine. Le DFEL et l’Agenda 21 promeuvent toute une série d’évènements, notamment la Semaine de l’égalité, «Non ça veut dire non», «Egalité, la Ville affiche sa volonté» ainsi que le plan d’action objectif 0 sexisme dans ma ville.

Cette action est transversale sur les missions et prestations délivrées par l'administration publique. Une enquête a été faite en partenariat avec l'Université sur la pratique des femmes dans l'espace public. Celle-ci s'appelait «Genève, une ville égalitaire» et englobait un champ de travail extrêmement important dont l'appropriation de l'espace public par les femmes.

Questions des commissaires

Une commissaire constate que le domaine du sport, les aides au sport et l'égalité des subventions dédiées au sport sont régulièrement abordés. Cette motion ne concerne pas que le sport mais d'autres types d'activités, la nourriture, les bibliothèques, les jouets, etc. Elle demande s'il est envisageable que cette carte proposant un rabais de 20% destinée aux femmes puisse s'étendre à d'autres domaines et pas uniquement aux infrastructures sportives.

M. Gomez répond par l'affirmative. On peut envisager d'étendre l'usage de cette carte au domaine de la culture par exemple. Il faut calculer les coûts que cela engendrerait.

Une commissaire rappelle qu'au cours d'une audition il avait été suggéré que ces cartes suivent le même modèle que les cartes journalières avec une attestation du domicile afin d'avoir un accès aux réductions dans les infrastructures municipales. Elle demande si cette solution est envisageable au niveau pratique.

M. Gomez répond par l'affirmative. Il faut faire l'évaluation des coûts que cela engendrerait ainsi que de la prise en charge.

M^{me} Roman ajoute qu'il n'y a pas eu d'étude de faisabilité sur ce projet.

M^{me} Barberis dit que si le but visé est l'aide à l'accessibilité à des lieux de culture et de sport pour les femmes, la question du coût ne posera pas forcément de problème contrairement à d'autres enjeux. La carte n'avantagera pas forcément les femmes visées et concernées par une vulnérabilité financière. Lorsque l'on vise des enjeux de lutte contre la précarité dont sont victimes les femmes, notamment la précarité menstruelle, il ne suffit pas de mettre à disposition des distributeurs de protections menstruelles dans les rues pour viser la bonne mesure. Il serait peut-être plus judicieux de connaître les causes qui font que les femmes ne se rendent pas dans les infrastructures sportives.

Cette carte -20% permettant aux femmes d'avoir des rabais dans chaque infrastructure municipale présente des risques de modélisation alors qu'elle ne touchera certainement pas le but voulu qui est *in fine* de rétablir une égalité salariale. Actuellement, le département exprime ses doutes quant au fait que ce type de mesures parvienne à répondre aux besoins et aux buts visés. Cette carte journalière ne peut pas s'appliquer à des biens de consommation tels que la culture

et le sport mais serait davantage utilisée pour la mobilité. Elle est d'avis que ce dispositif n'est pas en cohérence avec les buts recherchés.

La présidente s'interroge sur la mise en place d'actions qui permettraient d'améliorer l'accès de ces femmes à d'autres types d'activités, sachant que ces femmes ne s'y intéressent généralement pas par manque d'argent.

M^{me} Roman répond que dans l'enquête «Genève, une ville égalitaire?», une des recommandations de l'équipe de recherche était de faciliter l'accès à la Ville pour les populations, en particulier les femmes, les plus socio-économiquement défavorisées. Un des éléments mis en avant était la manière dont les maisons de quartier et les associations de femmes pouvaient servir de relais entre ces femmes et l'accès à la ville, qui englobe évidemment l'accès à la culture ou à la pratique sportive.

Une commissaire demande si cette motion privilégie le sexe ou la bourse. Elle demande si les femmes disposant d'une grande fortune auront également le droit à ces réductions de 20% puisqu'elles sont de sexe féminin.

M. Gomez répond que cette mesure ressemble à celle de la réduction AVS. Par principe, ces femmes pourront aussi bénéficier des réductions AVS lorsqu'elles seront à la retraite si elles le souhaitent. Ce genre de mesure vise un groupe homogène, même si à l'intérieur de ce groupe subsistent de fortes disparités.

Une commissaire exprime ses doutes quant au fait que cette proposition atteigne les buts visés. Elle rappelle que les chèques culture existent déjà pour aider celles et ceux qui n'en ont pas les moyens, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement dédiés aux femmes.

Un commissaire demande si d'autres régions et/ou pays utilisent ce type de cartes qui permettent aux femmes d'obtenir des rabais de -20%.

M^{me} Barberis répond par la négative.

Une commissaire rappelle que l'audition a montré que ce que propose la motion n'est peut-être pas la meilleure façon d'agir. Plusieurs autres motions visant à promouvoir l'égalité sont en cours. Elle demande de prendre plus de temps pour réfléchir avant de décider des éventuelles auditions supplémentaires.

La présidente est d'avis qu'il faudrait changer la nomination de cet objet en motion, car il ne s'agit pas d'un projet de délibération. Il faudrait également amender la proposition afin qu'elle devienne plus intéressante.

Une commissaire rappelle une motion qu'elle a déposée il y a quelques années et qui a été acceptée par le Conseil municipal. Cette motion demandait que toutes les personnes qui sont au bénéfice du Service des prestations complémentaires (SPC) aient une gratuité d'entrée pour les lieux sportifs. Selon elle, il

est logique que les personnes à la situation financière mauvaise puissent accéder au sport et à la culture.

Ces initiatives ne feront pas perdre d'argent à la Ville puisque les personnes à la vulnérabilité financière ne se rendent pas dans les infrastructures municipales.

Séance du 9 novembre 2021

Discussion et votes

La commissaire du groupe des Vert-e-s indique que son groupe qui est signataire de ce projet de délibération est favorable à ce que celui-ci soit transformé en motion.

Les différentes auditions ont permis de modifier l'invite comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.»

En effet, le groupe des Vert-e-s souhaitait ôter la mention «contribuables» car elle ajoute une charge administrative supplémentaire.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre propose que la réduction soit augmentée à -30%.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois votera contre cette proposition. Il explique que ce texte souhaite promouvoir l'égalité en créant une inégalité. C'est incohérent. Il est d'avis que cette réduction ne poussera pas les femmes à se rendre davantage à la piscine ou dans les lieux culturels et sportifs.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite rappeler l'origine de ce projet de délibération: la grève de 2019. Une des revendications les plus importantes de cette grève concerne l'égalité salariale qui n'est toujours pas atteinte.

Les études révèlent qu'une inégalité de 19,6% persiste. Ce projet de délibération a donc été déposé en lien avec ce pourcentage. Proposer une carte en faveur des femmes en leur permettant d'accéder aux lieux culturels avec une réduction de 20% est un geste symbolique.

La Ville serait une des premières à faire cet effort en faveur de l'égalité salariale, malgré le fait que cela ne soit pas une problématique de la Ville et du Canton. Cette problématique concerne la Confédération et le monde entier. Il a été prouvé que si la problématique de l'inégalité salariale se résolvait, le PIB général mondial augmenterait de 11%. Il s'agit donc d'une problématique mondiale et économique.

Ce texte représente simplement un geste symbolique que peut faire la Ville.

Le Parti socialiste approuve également le fait de transformer ce projet de délibération en motion et soutiendra l'amendement du groupe des Vert-e-s.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe approuve la transformation de ce projet de délibération en motion.

Cette motion est réjouissante car elle invite à rectifier certains éléments.

Il propose un amendement: cette action de réduction de 20% peut être donnée et limitée dans des périodes à définir. Il donne l'exemple des musées qui, une fois par mois, ouvrent leurs portes au public gratuitement. Il rappelle que cette réduction de 20% engendra des coûts. C'est donc important de laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif pour pouvoir définir des moments opportuns durant lesquels ces actions seront valorisées.

La commissaire du Parti libéral-radical se désespère de voir que les partis proposent des idées qui sont des incubateurs de haine. Certains hommes paieraient donc plus cher leur billet pour aller au théâtre par rapport à, par exemple, un important mécène à Genève.

Ce texte veut permettre aux femmes d'obtenir une réduction de 20% alors que les considérants précisent que les personnes qui se rendent dans les lieux culturels sont majoritairement des femmes appartenant à des classes sociales élevées. Ce genre de motion génère des ségrégations communautaristes et de sexe qui auront pour conséquence d'attiser la haine dans notre société.

Le progrès ne réside pas dans le fait de séparer la population. Cette motion ne permettra pas d'améliorer l'écart salarial. Un texte peut privilégier une même classe sociale, comme les ouvriers et ouvrières qui rencontrent les mêmes problèmes, mais les femmes en général ne font pas toutes partie de la même catégorie sociale, ainsi elles ne peuvent pas être toutes solidaires.

De plus, alors que l'Alternative plaide pour la revalorisation du statut des artistes, si cette motion est concrétisée, les recettes des billetteries dans les lieux culturels baisseront.

Le Parti libéral-radical votera contre ce texte.

La commissaire du groupe Ensemble à gauche indique que ce texte a effectivement aussi un but symbolique. Il permet de visualiser ces écarts de revenus souvent considérés comme allant de soi. Il permettra également de rendre plus accessibles des activités sportives et culturelles. Cette mesure financière ne sera pas suffisante car l'argent n'est pas le seul moteur qui permet de rendre accessibles toutes sortes de prestations.

La présidente passe au vote de transformer le projet de délibération en motion.

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 2 PDC) contre 2 non (PLR) et 2 abstentions (PLR, UDC), la transformation est acceptée.

La présidente passe au vote de l'amendement de l'Union démocratique du centre qui consiste à augmenter la réduction à 30%.

Par 8 non (2 PDC, 3 S, 2 Ve, 1 MCG) contre 4 oui (1 UDC, 3 PLR) et 2 abstentions (S, Ve), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement du groupe des Vert-e-s.

Par 10 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 3 non (1 MCG, 2 PLR) et 2 abstentions (UDC, PLR), l'amendement est accepté.

La présidente passe au vote de l'amendement du Parti démocrate-chrétien (cette possibilité peut être donnée dans des périodes à définir).

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (1 UDC, 2 PDC, 1 MCG, 3 PLR), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de la motion, qui est acceptée par 10 oui (2 PDC, 4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 3 non (MCG, PLR, UDC) et 2 abstentions (PLR).

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.